



HAL
open science

**”Introduction”, in Droit et société à Byzance, Paris 2022
(collection Dossiers byzantins)**

Béatrice Caseau, Charis Messis

► **To cite this version:**

Béatrice Caseau, Charis Messis. ”Introduction”, in Droit et société à Byzance, Paris 2022 (collection Dossiers byzantins). Droit et société à Byzance, 2022. hal-03863940

HAL Id: hal-03863940

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03863940>

Submitted on 21 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION

Ce livre contient vingt articles dont le contenu a d'abord été présenté, pour la majorité d'entre eux, lors d'un colloque intitulé *Droit et société au Moyen Âge* qui a eu lieu à la Maison de la recherche de Sorbonne Université les 12 et 13 septembre 2019. Ce colloque s'inscrivait dans l'un des axes de recherche du laboratoire d'excellence rattaché à Sorbonne Université, le Labex RESMED (Religion et société en Méditerranée), centré sur les diverses formes des relations entre religions et sociétés antiques et médiévales. Il a permis l'éclosion de recherches nouvelles et le financement de nombreuses publications comme celle sur l'impact des religions sur l'héritage dans les sociétés anciennes et médiévales éditée par B. Caseau et S. Huebner en 2014 et intitulée : *Inheritance, Law and Religions in the Ancient and Mediaeval Worlds*.

La rencontre scientifique de 2019 fut organisée par B. Caseau et Ch. Messis. Elle a réuni des spécialistes en histoire du droit romain et byzantin, ainsi que des historiens médiévistes, des doctorants ou de jeunes docteurs qui travaillaient sur des sujets d'histoire du droit sous la direction de B. Caseau¹, car il est important de les initier et de les associer à l'organisation de rencontres scientifiques internationales. Le colloque a aussi bénéficié du soutien de l'UMR 8167 Orient & Méditerranée ainsi que du fonds d'investissement pour la recherche de l'université que nous tenons à remercier.

L'épidémie de Covid est venue ralentir considérablement la publication de cette rencontre scientifique originellement prévue dans la Collection Orient & Méditerranée chez Peeters. Le livre avait été mis en page dans un format antérieur par F. Tessier qu'il faut remercier pour son excellent travail, mais comme il n'était pas possible d'obtenir une date de publication en raison des retards accumulés à cause de l'épidémie, le projet initial a été modifié au profit d'une publication dans les *Dossiers byzantins*, une des collections dirigées par P. Odorico à l'EHESS – CéSor – UMR 8216. Qu'il soit ici remercié d'avoir accueilli cet ouvrage, ainsi que S. Tsochantaridou Odorico qui a assuré la mise en page très soigneuse de ce volume, comme aussi l'ensemble du travail éditorial. Il y avait une logique à éditer ce livre d'histoire juridique et sociale dans cette collection puisque la série d'ouvrages sur les commentaires des canonistes byzantins du XII^e s. y est ou y sera publié, à commencer par le livre de Ch. Messis, *Le Corpus nomocanonique*

1. Chr. Athanasiou, N. Buchs, J. Beuseroy, R. Goudjil et I. Kalousios.

oriental et ses scholiastes du XII^e siècle. Les commentaires sur le concile in Trullo (691-692), paru en 2020 avec le soutien financier du Labex RESMED.

Depuis la rencontre scientifique de 2019 et malgré l'épidémie qui a frappé le monde depuis 2020, d'autres rencontres et d'autres projets scientifiques ont vu le jour dans le domaine de l'histoire du droit byzantin et dans celui de la sigillographie qui sont venus enrichir le livre. Le colloque de 2019 et le présent ouvrage s'inscrivent ainsi dans le projet de recherche mené par B. Caseau grâce au soutien de l'institut universitaire de France sur les commentaires des canonistes byzantins qui mettent particulièrement en lumière le lien avec le passé juridique romain et avec les canons conciliaires antiques dans la vie religieuse de la société médiobyzantine. L'IUF est le principal soutien financier dans la publication de cet ouvrage avec le fonds d'investissement pour la recherche de Sorbonne Université, l'unité mixte de recherche Orient & Méditerranée ; l'École des Hautes Études en Sciences Sociales a assuré tout le travail éditorial.

Entre D. Penna de la faculté de droit de l'université de Groningue et B. Caseau à Sorbonne Université, le programme Van Gogh², un programme d'échanges intitulé «Using Byzantine Legal Sources in the Humanities», a permis non seulement à quelques doctorants de Sorbonne Université de bénéficier d'un séjour d'études dans ce centre majeure de l'étude du droit civil byzantin, mais encore l'organisation d'une *master class* en droit byzantin par des enseignants de la faculté de droit de Groningue. La *master class*, largement ouverte aux doctorants, aux étudiants en master et à tout universitaire intéressé, a eu lieu en ligne, faute de pouvoir organiser une rencontre en personne, le 27 novembre 2020. Finalement, entre deux vagues de l'épidémie, une rencontre scientifique en personne a eu lieu à Paris et a permis aux doctorants et jeunes chercheurs de Sorbonne Université travaillant sur des sujets d'histoire du droit byzantin de présenter leur travail le 12 novembre 2021. Ils ont bénéficié des conseils avisés des spécialistes du droit byzantin de l'université de Groningue qui ont fait le voyage et que je souhaite remercier de tout cœur pour leur disponibilité à aider de jeunes chercheurs : le professeur F. Brandsma, les docteurs Th. Van Bochove, D. Penna et, venu de Grèce, le docteur M. Tantalos.

2. Programme Van Gogh N° 44896XE Reference number : VGP.19/00006 CF0000 : «Using Byzantine Legal Sources in the Humanities».

Le programme Van Gogh est financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et dans le pays partenaire par la NUFFIC avec le soutien du ministère néerlandais OCW (ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap). L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre des laboratoires des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.

Il faut encore mentionner un projet de recherche en sigillographie qui contribue à l'originalité de ce livre. Le projet ANR en intelligence artificielle appliquée à la sigillographie est dirigé depuis 2021 par V. Eyharabide de Sorbonne Université (BHAI)³. B. Caseau, J.-Cl. Cheynet, A. Binoux et L. Orlandi y participent. Les sceaux byzantins forment une source majeure pour la connaissance des juges et du système judiciaire tant civil que religieux dans le monde byzantin. Une section de ce livre leur est donc consacrée.

Dans un équilibre voulu entre chercheurs confirmés et jeunes chercheurs, ce livre se compose donc de la majorité des participants du colloque de 2019, des jeunes chercheurs qui ont présenté leur travail en 2021 et des participants en sciences humaines au projet de sigillographie et intelligence artificielle.

Le but de l'ouvrage est d'étudier certains aspects de la continuité et de la transformation du droit romain dans les droits civils et religieux des sociétés chrétiennes médiévales, principalement byzantine ainsi que les transformations des droits médiévaux civils sous l'influence des prescriptions religieuses. À côté du droit civil romain, dans le monde latin et byzantin, le droit ecclésiastique, appelé aussi droit canon, crée un second pôle juridique, sous la houlette du haut clergé. La concurrence mais aussi l'influence réciproque entre droit civil, plus ou moins christianisé et droit canonique, tenant compte des principes du droit civil, atteste du poids accru du religieux dans ces sociétés chrétiennes médiévales. La dévolution de la justice aux autorités religieuses des différentes communautés comme les évêques ou les rabbins pour certaines catégories de personnes ou de cas est une autre caractéristique des sociétés médiévales. Il nous a ainsi paru utile d'explorer comment s'établit une hiérarchie ou une sphère particulière entre ces différents droits religieux et civils dans les sociétés chrétiennes de la Méditerranée.

Le livre est organisé en cinq sections. La première, ordonnée de manière chronologique, traite de l'héritage du droit romain et des influences réciproques entre droit civil et droit canonique. B. Dumézil traite du droit d'asile, une pratique soutenue par les évêques chrétiens, et analyse son développement dans le Code théodosien, le Code Justinien et les codes de lois barbares qui s'en sont inspirés. D. Penna rappelle le principe de droit romain que les pactes doivent être respectés, *pacta sunt servanda*, et montre comment ce principe est repris au fil des siècles dans le droit civil à Byzance et dans le droit canonique en Occident. P. Gerval montre l'influence du droit romain, principalement le

3. <https://anr.fr/Projet-ANR-21-CE38-0001>.

Digeste, sur les textes normatifs byzantins qui traitent des questions de la discipline militaire, des Taktika aux Basiliques.

L'article de M. Perisanidi nous amène au XII^e s. Le droit impérial et le droit canonique étaient liés à bien des égards à Byzance, comme en témoigne l'existence des *Nomokanones* qui combinaient explicitement les deux. Bien que le droit impérial figure rarement dans le texte des canons conciliaires eux-mêmes, il a souvent été évoqué dans les commentaires canoniques de Théodore Balsamon au XII^e s., et occasionnellement dans ceux d'Alexis Aristéno et de Jean Zonaras. Balsamon considérait même que le droit impérial était complémentaire du droit canonique. Cet article fournit un exemple patent de l'interaction entre les deux sources du droit à Byzance. R. Goudjil nous conduit dans les siècles suivants dans les dossiers des évêques épirotes du XIII^e s., Apokaukos et Chomatianos, ainsi que le registre du patriarcat de Constantinople du XIV^e s. Il montre que pour les questions matrimoniales et sexuelles, une double influence s'exerce sur le juge, celle du droit civil inspiré du droit romain et celle de la morale chrétienne transmise par le droit canon. Nous restons au XIV^e s. avec l'article de M.-H. Congourdeau sur Nicolas Cabasilas. Parmi ses œuvres juridiques, deux textes sont analysés : son *Adresse aux Athéniens*, harangue à la manière antique à propos du droit d'asile dans les lieux sacrés, et son *Discours sur les intérêts*, dialogue judiciaire à propos de la légitimité de la perception d'intérêts. Il y traite de problèmes dans lesquels le droit impérial et le droit de l'Église sont en concurrence et en désaccord.

La seconde section du livre est dédiée à l'enseignement du droit. La question de la connaissance du droit par les juges et les avocats est posée, ainsi que celle du recrutement des juges. M. Loukaki traite des avocats et de leur formation différente entre Antiquité tardive et période médiévale. N. Buchs montre comment Constantin Monomaque a modelé son action sur celle de Justinien dans plusieurs domaines dont celui de la formation juridique. B. Caseau, A. Lampadaridi et Ch. Messis proposent une traduction de la nouvelle de Constantin Monomaque créant l'école de droit et la fonction de *didascalos nomophylax*.

La troisième section regroupe des articles qui traitent de points particuliers de droit civil. N. Valente propose une traduction et une analyse de la Nouvelle 46 de l'empereur Justinien qui cherche à résoudre la manière dont les Églises peuvent rembourser leurs dettes fiscales alors qu'en principe leurs biens sont inaliénables. G. Pang traite de la *patria postestas* sous les Isauriens, au VIII^e s. E. Giannozzi nous présente un aspect de la justice d'arbitrage dans la compilation juridique médiobyzantine des Basiliques (IX^e-X^e s.). Z. Chitwood analyse un traité juridique du XI^e s., *Meditatio de nudis pactis*, traité anonyme dont plusieurs savants ont cherché l'auteur et qui révèle un premier cas

d'*adelphaton*, à savoir un revenu annuel en échange d'un don fait à un monastère. J. Beauseroy traite de procès impliquant des ecclésiastiques, cités dans la *Peira*, une collection rassemblant des textes de lois, des considérations juridiques générales et surtout des résumés de procès jugés par Eustathe Rhomaios, dans le premier tiers du XI^e s. En principe, les ecclésiastiques ne doivent pas faire appel à la justice civile mais la *Peira* fournit plusieurs exemples de présences d'ecclésiastiques dans des procès jugés par Eustathe en appel, parce que leur cas a été jugé par une cour de justice ecclésiastique sans leur donner satisfaction, ou parce que leur cas concerne des affaires fiscales ... Les raisons sont finalement assez nombreuses, ce qui montre l'interaction entre cours de justice civiles et ecclésiastiques.

La quatrième section regroupe des articles qui utilisent les sceaux byzantins comme source pour faire une histoire sociale et institutionnelle de la justice à Byzance. J.-Cl. Cheynet présente la famille des Chrysobergai, connue pour avoir fourni trois patriarches. La famille a aussi occupé de hautes fonctions dans l'Église durant plusieurs siècles mais elle a aussi fourni des juges qui souvent cumulaient cette responsabilité avec de lucratives charges financières. Les Chrysobergai illustrent à merveille cette pratique des familles aristocratiques de répartir les enfants entre carrières laïques et fonctions ecclésiastiques et leur capacité à transmettre à leurs proches parents des fonctions dans les administrations civiles et religieuses. A. Binoux traite des juges du thème de Chypre et montre que l'importance de la fonction de juge s'accroît quand l'île n'est pas menacée militairement et au contraire décroît quand la fonction militaire prend le dessus. B. Caseau, R. Goudjil et L. Orlandi ont collaboré pour essayer de comprendre pourquoi un tribunal de prêtres de Sainte-Sophie de Constantinople dispose de sceaux plus grands et plus somptueux dans leur iconographie que la majorité des sceaux byzantins. Ils montrent que les compétences de ces juges sont réduites par la montée en puissance du chartophylax, l'un des archontes du patriarcat qui se réserve les affaires matrimoniales et les sanctions aux membres du clergé qui ne respectent pas la discipline ecclésiastique. Il est probable que les sceaux aient cherché à montrer l'importance de ce tribunal qui n'a pas d'équivalent dans le monde byzantin, à un moment où il se sent menacé. L. Orlandi propose une analyse statistique de la taille des sceaux des *ekkesiekdikoi*, du *prôtekdikos*, leur chef, et du *chartophylax*.

La dernière section traite de droit canonique. Ch. Messis examine la manière dont, à partir de la fin du XI^e s., les patriarches et les canonistes manifestent de la méfiance par rapport à la pénitence tarifée qui apparaît dans des pénitentiels qui circulaient sous le nom de Jean le Jeûneur patriarche de Constantinople au VI^e s., mais qui sont datés

à partir du VIII^e s. Pour finir, M. Nutsbidze étudie comment le *Petit Nomocanon* élaboré par Euthyme l’Hagiorite à la fin du X^e s. reflète la controverse arméno-géorgienne.

Sur chacune des questions traitées, d’autres articles auraient été les bienvenus et ce livre ne prétend nullement à l’exhaustivité mais reflète l’activité scientifique d’un groupe de jeunes chercheurs de Sorbonne Université et de leurs mentors ou amis entre 2018 et 2022.

Béatrice Caseau – Charis Messis